

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants : 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents:

Objet: Bornes numériques - modification du plan de financement du projet

Le projet d'investissement dans cinq bornes numériques interactives a été adopté lors du Comité Syndical du 20 décembre 2019.

Suite à l'obtention, le 24/04/2020, de la subvention du Conseil Départemental de l'Hérault et au résultat de l'appel d'offres, le plan de financement de l'opération est modifié et doit faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Rappel du plan de financement initial :

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 66 537,00 € HT, pour laquelle les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 26 614,60 €
- du Conseil Départemental de l'Hérault pour 26 615,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 13 307,40 €.

Plan de financement modifié :

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 66 690,00 € H.T répartis comme suit :

- Union Européenne (Leader/FEADER) 33 392,00 €
- Conseil Départemental de l'Hérault 19 960,00 €
(dont 8 348,00 € lèvent du FEADER et 11 612,00 € sont en top-up)

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 13 338,00 €.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur la modification du plan de financement de l'opération et, le cas échéant, m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la modification de l'opération et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

